

**VŒU PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA QUEUE EN BRIE
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011
SUR L'AGENCE PÔLE EMPLOI DE CHENNEVIERES**

- **CONSIDERANT** le contexte économique actuel où le nombre de sans emploi grandit,
- **CONSIDERANT** l'impératif de donner à Pôle emploi les moyens humains d'accueil d'accompagnement et de placement des caudaciennes et caudaciens à la recherche d'un emploi, mais aussi des habitants des quatre villes concernées.
- **CONSIDERANT** le transfert de services (recherche d'emploi et indemnisation) à Sucy en Brie comme une décision contraire à l'intérêt des demandeurs d'emplois (éloignement, transports inadaptés et coûteux).
- **CONSIDERANT** le maintien d'un « point relais » qui constituerait un service dégradé et qui entérinerait le transfert des autres services sur Sucy en Brie.
- **CONSIDERANT** l'engagement du personnel de l'agence Pôle emploi pour le maintien de toutes les activités de service public et sa crainte d'une fermeture à terme de l'agence de Chennevières.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **REFUSE** tout transfert de services de Pôle emploi Chennevières à Sucy en Brie. Ce transfert dégraderait les possibilités de retour à l'emploi et accentuerait considérablement les difficultés vécues par celles et ceux qui souffrent déjà de leur exclusion du monde du travail.

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Jean-Jacques DARVES